



LA FEUILLE INFO

Le journal de la CGT Finances Publiques de Saône et Loire

Juillet 2016 n°95

Compte rendu des CAPL C, B et A du 19 juillet 2016

CAPL C Mâcon Lamartine 9h



Votre élue CGT : Gisèle Febvre

Après l'approbation des PV des CAPL de juillet 2015 et janvier 2016, les travaux ont débuté. Le mouvement des agents administratifs est détaillé par le service RH.

Les tableaux des mesures de gestion (*agents ALD, Direction, en surnombre ou concernés par une suppression d'emploi*) nous **sont remis en séance.**

Au total, 53 affectations sont examinées par la CAPL.

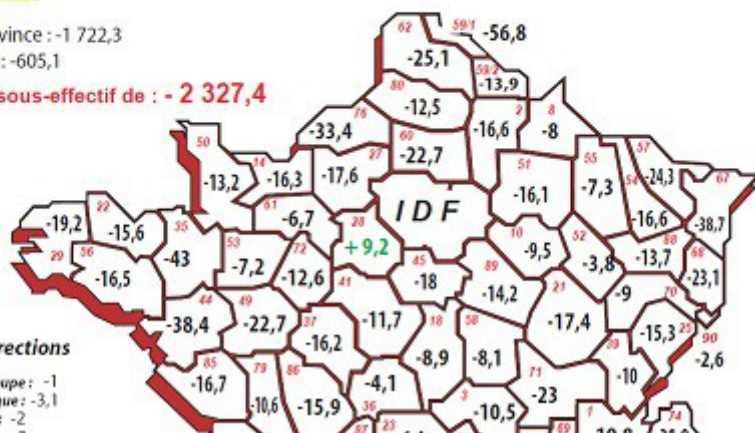
Les élus CGT de la CAP ont examiné et vérifié que les règles de mutation avaient bien été respectées pour tous les dossiers qui leur ont été confiés.



**Mouvement général de mutation C
au 1^{er} septembre 2016
Situation des effectifs par direction au 31/12/2016**

Total province : -1 722,3
Total IDF : -605,1

soit un sous-effectif de : - 2 327,4



**Illustration 1: situation des effectifs cat C au niveau national :
Saône et Loire, un déficit de 23 emplois**

mission à Mâcon. Cette opération ne se fera pas avant septembre 2018. Les agents concernés devront alors faire une

Vote :

Pour le mouvement : DDFIP : 6 voix + FO 1
+ élus sans syndicat : 2 / Abstention : 0 /

Contre CGT : 1 Solidaires : 2

La CGT explique que le vote contre est motivé par le fait qu'il reste de nombreux postes non pourvus mais absolument pas contre les demandes satisfaites de certains agents.

Questions diverses :

La CGT Finances Publiques 71 interroge la DDFIP sur le devenir des collègues du SIE de Chalon en charge de l'enregistrement, s'ils auront la possibilité de suivre leur mission lors de l'implantation du SPF-E à Mâcon.

Mme Simon rappelle que la DDFIP 71 avait demandé la possibilité d'implanter deux SPF-E et que cette proposition a été rejetée par la Direction Générale. La DDFIP 71 a toutefois obtenu un délai pour l'installation de la

demande de mutation nationale avec priorité pour les postes sollicités.

La CGT Finances Publiques 71 demande que soit bien précisé aux agents, dans la note départementale, les cas où les agents doivent faire une demande de mutation, une fiche de vœux, etc.

Info : la liste des lauréats au concours externe a été élargie de 400 noms en liste complémentaire.

CAPL B Mâcon Lamartine 10h

Vos élus CGT : Véronique BADEY (CP), Pierre BADEY (C1)

1) Approbation des PV des CAPL de juillet 2015 et janvier 2016

VOTE : 4 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Solidaires refuse de voter.

2) Mouvement local

L'administration indique que l'affectation se détermine en fonction de l'ancienneté administrative. Le délai de séjour dans le poste est d'un an à compter des prises de fonction.

L'administration précise les modalités des mouvements spécifiques. Ils concernent des postes géographiquement isolés où les emplois sont vacants depuis au moins deux ans et qui n'ont fait l'objet d'aucune demande de mutation. Un seul poste peut être pourvu par mouvement. L'agent a alors l'obligation d'y rester deux ans.

La directrice indique que le projet de mouvement a été établi par elle, les RH et les chefs de pôles en Comité de direction.

Concernant les affectations Direction, elles sont décidées par la directrice.

Les tableaux des mesures de gestion nous sont remis en séance.

Au total, 50 affectations sont examinées par la CAPL.

La directrice précise que les ALD sont rarement bougés, sauf pour nécessité de service (manque important de personnel sur un site). Elle fait le constat du déficit d'emplois sur le département mais précise que, cette année, la situation est pire pour les C que pour les B.

La CGT intervient pour faire état de la frustration des collègues qui souhaiteraient rentrer sur Chalon et qui aimeraient obtenir des perspectives de retour.

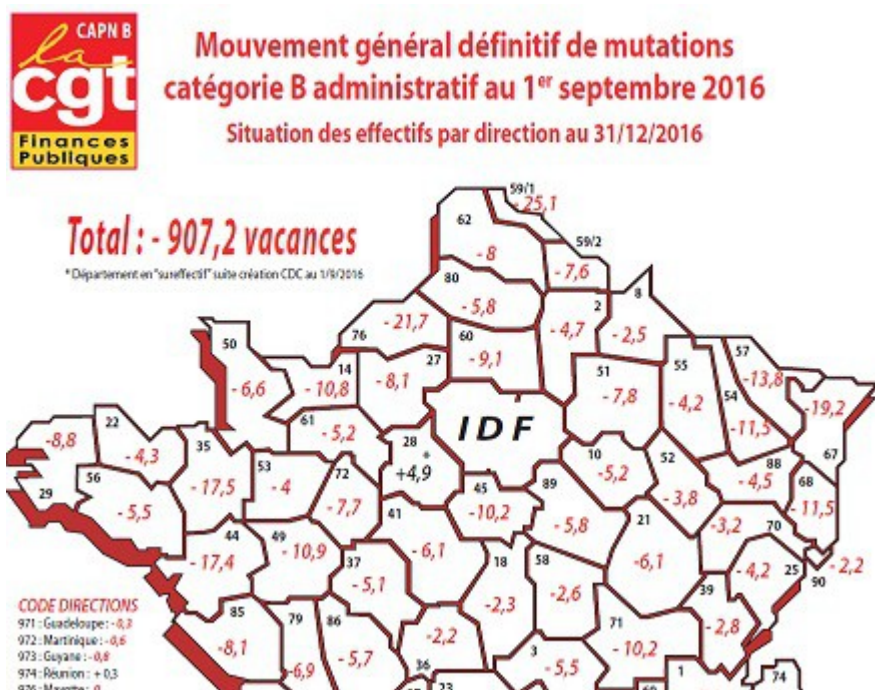
L'administration en convient et indique que l'on touche dans ce cas aux limites des affectations ALD mais elle a peu de marge de manœuvre.

La situation particulière de La Clayette est ensuite évoquée par la CAPL.

La CGT relève le cas de deux agents affectés en direction et dont les demandes respectives n'ont pas été satisfaites. Elle demande pourquoi il n'a pas été possible de les satisfaire mutuellement.

Mme SIMON indique qu'aucune des fiches de souhaits effectuées par des agents de la direction n'a obtenu de suite favorable. En effet, la Direction connaît déjà un déficit très criant de personnel, ce qui crée une fragilité. Changer le personnel déjà en place créerait une nouvelle fragilité que la Direction ne peut pas se permettre ; d'où le refus d'accéder à toutes les demandes, dans un souci d'équité.

Les élus CGT de la CAP ont examiné et vérifié que les règles de mutation avaient bien été respectées pour tous les



Situation des effectifs Cat B : Saône et Loire un déficit de 10,2 emplois

dossiers qui leur ont été confiés.

VOTE des OS : 0 POUR

6 CONTRE

0 ABSTENTION

Mme SIMON demande l'explication des votes Contre.

La CGT répond qu'elle ne peut pas voter Pour un mouvement qui s'enfonce année après année du fait des suppressions de postes massives.

3) Questions diverses

La CGT demande si la Directrice a déjà établi le calendrier des groupes de travail concernant le secteur foncier et les SPF-E.



Mme SIMON indique qu'une réunion se tiendra aux alentours du 28 juillet avec les chefs de services, préalablement aux groupes de travail qui réuniront les chefs de services et un ou deux agents. Le calendrier des groupes de travail n'est pas encore fixé.

Concernant la fusion des SPF et de l'enregistrement, Mme SIMON indique que son projet de deux SPF-E à Chalon et Mâcon a été refusé par la DG qui n'en demande qu'un seul, comme elle l'a fait savoir aux OS fin juin lorsqu'elle a eu communication de la décision de la DG.

Cependant, la DG a satisfait à sa demande d'effectuer la fusion en deux étapes, à savoir la fusion de l'enregistrement Mâcon et du SPF Mâcon en 2017, puis la fusion de l'enregistrement Chalon au SPF-E au 01/09/2018, afin que les agents de Chalon puissent établir des demandes de mutation.

Un CTL sur cette fusion se tiendra en octobre sur ces points.

Les discussions s'orientent ensuite sur les futures adaptations du réseau et Mme SIMON précise que, si la demande lui est faite de réduire le nombre de RAN, elle y donnera une suite favorable car elle considère que huit RAN pour un département est un nombre trop élevé.

Quant au nombre de petites trésoreries, Mme SIMON maintient qu'il faudra repenser la carte car au niveau des suppressions de postes, un nombre important de petites trésoreries risque de nous nuire. Les OS seront mises au courant au fur et à mesure.

La CGT répond qu'elle est consciente que la DDFIP71 gère la pénurie que la DG lui demande de gérer. Mais en période de plein emploi, la question de fermer des trésoreries ne se posait même pas...ni leur raison d'être d'ailleurs !

La DDFIP en convient mais considère aussi qu'il serait préférable d'avoir moins de trésoreries.

La CGT demande si une réponse lui a été adressée concernant le problème des récupérations horaires.

La DRH répond qu'un mail de réponse lui a été envoyé hier.

CAPLA Mâcon Lamartine 14h



Vos élus CGT : Annick Guyenot et Thomas GILLES

Le mouvement local a consisté en l'**examen de 30 affectation** (affectations nationales + mesures de gestion).

Les élus CGT de la CAP ont examiné et vérifié que les règles de mutation avaient bien été respectées pour tous les dossiers qui leur ont été confiés.

La CGT Finances Publiques 71 est intervenue pour faire part de la situation alarmante concernant la trésorerie de Montceau les Mines en termes d'effectifs.

Vote : La CGT Finances Publiques 71 a voté Contre ce mouvement.

